

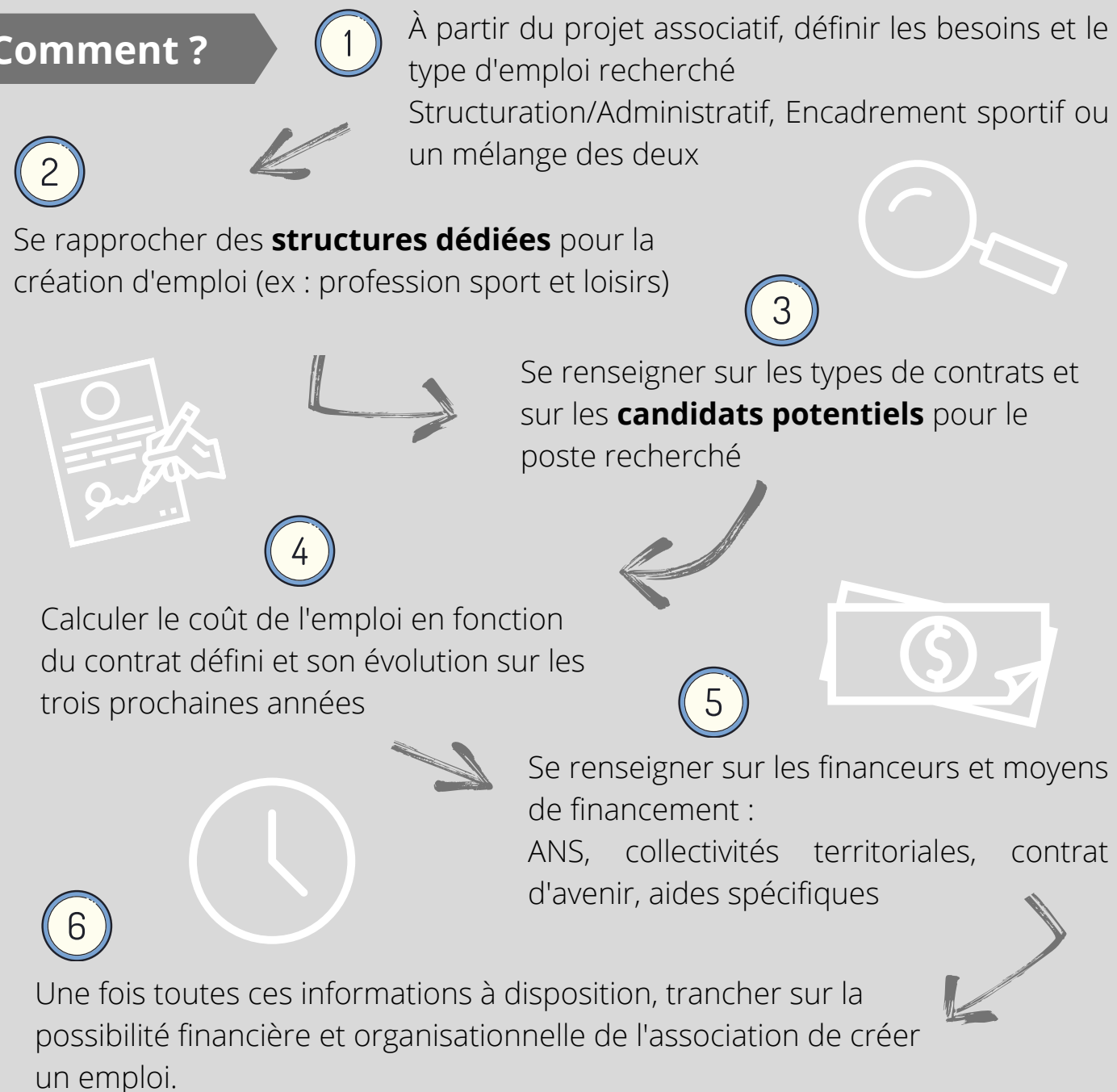
METTRE EN PLACE UN EMPLOI



Pourquoi ?

Le fonctionnement bénévole peut parfois atteindre ses limites dans le milieu associatif. Mettre en place un emploi permet de faire évoluer l'association sportive et de répondre à des problématiques de temps et de moyens.

Comment ?



Bon à savoir

Créer un emploi demande du travail bénévole en amont :

- La rédaction d'un projet associatif pour répondre à des appels à projet
- De la recherche d'informations auprès d'autres structures expérimentées (clubs, ligues, fédération, autre sports...)
- Des échanges avec les différents acteurs impliqués (Collectivités, Associations d'aide à la création, financeurs...)

Au delà des aides spécifiques à la création d'emploi, il est possible de budgéter du temps de travail dans des appels à projets (sport pour tous, sport au féminin, financement de manifestations sportives...)

Il est également possible mettre en place des groupements d'employeur (Exemple : Ligue + Club) pour répondre à des besoins spécifiques et communs

Pérenniser l'emploi

Les aides de création à l'emploi sont généralement attribuées pour 2 ans.

Pour permettre de pérenniser l'emploi, il est important de diversifier ses sources de financement et notamment de générer des revenus propres à l'association (interventions, initiations, formations rémunérées et/ou événements)

Ressources

- <https://www.profession-sport-loisirs.fr>
- [Vidéo sur la création d'emploi](#)
- [Vidéo sur le groupement d'employeur](#)
- [Informations juridiques](#)
- [Calculer le coût de son emploi](#)
- [Principaux interlocuteurs et ressources des associations sportives](#)



<https://flyingdisc-paysdelaloire.fr>



contact@flyingdisc-paysdelaloire.fr